

# RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

de la commission chargée d'étudier le

## PREAVIS NO 42 / 04

concernant

### **une demande de crédit d'investissement de Fr. 886'000.- pour entreprendre les travaux de la 2<sup>e</sup> étape du plan décennal de réfection des bâtiments scolaires**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Votre commission s'est réunie le 13 janvier 2005, à l'Hôtel de Ville, dans la composition suivante: Madame Delphine Perret Naguib, Messieurs Guy Angéloz, Pascal Fer, Daniel Hofmann, Christian Pauli et Walter Muller, désigné comme premier membre et rapporteur. S'est excusé : M. Yves Vuagniaux.

Messieurs les municipaux Paul-Arthur Treyvaud (service des bâtiments) et Daniel von Siebenthal (écoles), M. Jobin (URBAT), M. Nicolet (adjoint technique URBAT, responsable pour les réalisations) ainsi que M. Valceschini, directeur d'établissement, nous ont fourni toutes les informations techniques utiles et nécessaires, ce dont nous les remercions.

#### **Préambule**

Pendant les années 90, notre commune d'Yverdon-les-Bains a dû investir une somme globale d'environ 65 millions pour la construction de bâtiments scolaires *neufs*. Afin d'éviter un endettement encore plus conséquent, elle a reporté tous les travaux d'entretien lourd des constructions déjà existantes: leur entretien a été limité tout consciemment soit aux réparations indispensables soit aux interventions d'urgence.

Afin de maintenir la substance des bâtiments, et pour éviter qu'ils ne deviennent vétustes ou même dangereux, la Municipalité a fait faire, par la suite, un bilan de l'état de toutes les constructions scolaires de la commune. Bilan établi par le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments. Les travaux à entreprendre ont été répartis sur 10 ans, selon leur urgence, afin de ménager au mieux les finances de notre commune.

Ainsi, en 2001, un *plan décennal*, réparti en 5 étapes de rénovation (2 ans, chacune), a été présenté à notre Conseil, portant sur un coût global, à l'époque, de Fr. 9'032'000.-

Les 5 étapes ont été définies d'après l'urgence des interventions nécessaires:

- 1<sup>ère</sup>: Mise en conformité (sécurité et salubrité des locaux, selon les normes cantonales actuellement en vigueur).
- 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>: entretien lourd nécessaire
- 4<sup>e</sup>: entretien courant à rattraper
- 5<sup>e</sup>: amélioration de certains bâtiments

La 1<sup>ère</sup> étape, réalisée en 2002-2003, a donné la priorité aux interventions les plus *urgentes*, tout en accélérant les travaux, afin de pouvoir encore profiter des dernières subventions cantonales, avant l'arrivée d'ETACOM.

#### **Préavis no 42 : la 2<sup>e</sup> étape**

L'étape N°2, sujet de notre préavis, était évaluée, à l'époque, à Fr. 2'092'000.-. En vue des travaux d'agrandissement à entreprendre au *Collège Léon Michaud*, et dans le souci d'une transparence plus nette, la Municipalité a décidé de sortir de notre enveloppe les dépenses prévues pour la rénovation de ce collège. Le budget de notre préavis s'en réduit donc à **Fr. 886'000.-**.

Les réparations à réaliser à *Léon Michaud* seront, pour leur part, intégrées le plus judicieusement possible, dans un préavis séparé, concernant l'agrandissement de ce dernier.

Cette 2<sup>e</sup> étape aurait dû commencer en 2004, déjà. Pourtant, vu que les travaux prévus n'étaient pas extrêmement urgents, et considérant qu'ils peuvent être effectués en une seule année, par nos services concernés, le tout a été reporté à l'année en cours. Ce qui a permis d'employer le fonds nécessaires pour des besoins plus urgents, en 2004.

Avec l'aide des spécialistes, votre commission a examiné en détail chaque intervention mentionnée au préavis 42/2004.

Ont retenu leur attention particulière les points suivants:

*Collège de Fontenay:* les portes coupe-feu, accompagnées de certaines mesures complémentaires, doivent être exécutées pour correspondre aux normes actuellement en vigueur. D'autres investissements mineurs devraient s'amortir en relativement peu de temps.

L'installation de paratonnerres, par contre, peut encore être reportée, afin d'alléger le budget.

*Collège Pestalozzi:* la chaudière "Pestalozzi", qui pourrait paraître assez chère pour une école, chauffe encore différents autres bâtiments communaux, entre autres le Château et l'Hôtel de Ville. Etant plus grande, son rendement devrait être meilleur que celui de plusieurs installations plus petites. En plus, fonctionnant au gaz, notre commune investit dans une énergie des plus propres.

*Collège des Prés-du-Canal:* le bitume de la cour a bien vieilli. Afin d'éviter une détérioration grave, il semble indiqué de refaire le bitume tant que la base est encore intacte.

En plus, la Municipalité est d'avis qu'il s'agisse de maintenir un standard minimal, pour cette école aussi, afin d'obtenir un standard uniforme pour tous les établissements scolaires de la commune. Standard qui valorise l'image de notre ville. En même temps, et par souci d'équité, la Municipalité souhaite faire, ici, des efforts comparables à ceux faits pour les écoles des autres quartiers.

Point de vue partagé avec satisfaction par votre commission.

**LA COMMISSION** accepte avec enthousiasme l'idée de la Municipalité de maintenir un standard d'entretien *équivalent* entre tous nos collèges.

Elle est satisfaite des projets présentés ainsi que des informations bien fondées qui leur ont été fournis, et elle désire que ces rénovations soient poursuivies, tout en soulignant qu'un *bon* entretien peut considérablement abaisser les frais, à long terme.

Pourtant, elle rappelle encore une fois que l'état de divers collèges risque de devenir lamentable, si les interventions ne se font pas à temps et correctement.

\* \* \*

Au vu de ce qui précède, votre commission, après délibération, et à l'unanimité de ses membres, a le plaisir de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter les articles 1, 2 et 3 du préavis no 42 / 2004 tels que présentés par la Municipalité.

Pour la Commission

Walter Muller, rapporteur

Yverdon-les-Bains, le 26 janvier 2005